

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Manque-t-on de bois ?



La pénurie actuelle de matières premières et les échos tendancieux sur les exportations de bois qui voleraient le travail des scieries françaises, font dire aux observateurs non avertis que nous n'avons pas assez de bois en France...

Les cours actuels permettent une **meilleure rémunération des bois de faible et moyenne qualité**. Il nous faut donc profiter de cette tendance, qui, tout en valorisant mieux nos bois, nous permet également d'apporter la contribution de notre filière à l'objectif de neutralité CO2 et améliore le rôle de **puits de carbone** de la forêt et du bois.

« Quand le blé est mur, on le récolte », il en va de même pour les arbres. En prélevant les arbres les plus anciens, nous favorisons aussi le développement des jeunes arbres qui, espérons-le, pourraient nous surprendre par leur capacité d'adaptation : **ensemble mobilisons nos bois !**

Jean-Pierre Pigagnol
Président du CRPF



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

■ Actualité p 02-03

■ Gestion p 04-05

DOSSIER - Changement climatique & biodiversité forestière (2/2)

■ Filière p 06-07

Marché du bois : retours de l'après Covid-19

Renouvelez votre certification PEFC

■ Pratique p 08-09

Le Plan Simple de Gestion : l'outil incontournable du forestier

Que faire de vos taillis avec réserves ?

■ Bon de soutien p 10

■ Informations syndicales p 10

■ Informations régionales p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

Mouvements au CRPF



Léa Boubet © CNPF

Brigitte Gruber (départ)

Secrétaire émérite du CRPF, Brigitte quitte ses fonctions **après 44 ans** de bons et loyaux services au sein de l'Établissement, et auprès des propriétaires forestiers de nos deux régions.

Gardienne du temple, à savoir les 5 500 documents de gestion durable archivés au CRPF, Brigitte était à la fois **notre boussole et notre mémoire** : aucune forêt, aucune commune, aucun lieu-dit qu'elle ne sache retrouver immédiatement, épargnant à tous de longues recherches fastidieuses.

Sa curiosité et son esprit d'initiative l'ont conduit également à prendre en charge la fonction importante de **responsable informatique**, s'occupant tout aussi bien des équipements matériels, des dépannages quotidiens, que de l'apaisement des esprits «chagrins» face aux aléas du numérique. En ce domaine comme dans bien d'autres, Brigitte était notre bonne fée et notre «maman poule», pour le plus grand bien de toutes et tous.

Au nom des élus du CRPF, de ses personnels, et des nombreux autres collègues que tu as côtoyé durant toutes ces années, nous te souhaitons, chère Brigitte, une très bonne, très longue, et très heureuse retraite, bien méritée.



Léa Boubet © CNPF

Antoine de Lauriston (départ)

En poste au CRPF depuis près de **43 ans**, d'abord comme technicien puis comme ingénieur depuis 2004, Antoine quitte ses fonctions en cette fin d'année 2021 pour **une retraite bien méritée**. Collègue chevronné et expérimenté, Antoine a fait bénéficier le CRPF et de très nombreux propriétaires forestiers de sa polyvalence et de ses compétences, toujours empreintes de pragmatisme et de discernement. La justesse et la précision de ses analyses lui ont conféré une notoriété nationale dans de nombreux domaines pointus comme la **fiscalité et la réglementation forestière**, ou encore **l'équilibre sylvo-cynégétique**.

Il avait également la charge des formations forestières **FOGEFOR**, activité qu'il a maintenue et développée de manière constante et exemplaire, en particulier avec le célèbre « stage d'été ». **Plus de 1500 propriétaires ont suivi ses stages !**

Le CRPF perd certes l'un de ses piliers, mais la forêt en gagne un autre, car Antoine va maintenant poursuivre ses activités « scie d'élagage à la main », en tant que **sylviculteur** en Sologne et dans le nord de la France. Au nom des élus du CRPF, de tes nombreux collègues et amis, nous te souhaitons une très bonne, longue et heureuse retraite, au plus près des êtres et des arbres qui te sont chers.



Léa Boubet © CNPF

Antoine Lelong (départ)

Technicien en CDD au CRPF pendant 14 mois, Antoine a défendu deux essences singulières de la région Centre-Val de Loire.

Le peuplier d'abord. En effet, Antoine a épaulé l'ingénieur, Léa Boubet sur l'animation du projet "Du peuplier pour l'avenir" notamment avec la validation des **dossiers d'aide à la replantation**

Antoine a aussi travaillé sur le **Pin Sylvestre** et plus particulièrement sur son **dépérissement lié au réchauffement climatique**.

Antoine a maintenant rejoint l'ONF en tant que responsable de secteur dans le Grand Est. L'ensemble de l'équipe du CRPF le remercie pour le travail accompli et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions forestières.



Léa Boubet © CNPF

Ophélie Guibert (arrivée)

Ophélie a rejoint l'équipe du CRPF à Orléans en novembre. Elle vient compléter l'équipe du **secrétariat** en reprenant le flambeau laissé par le départ de Brigitte.

Elle travaillera en binôme avec Sophie Avril sur l'important dossier des **documents de gestion durable**. Vous aurez l'occasion d'échanger avec Ophélie lorsque vous vous inscrirez aux **réunions de vulgarisation** forestières du CRPF (*programme 2022 à découvrir page 12*).

L'ensemble du CRPF lui souhaite chaleureusement la bienvenue parmi nous et un plein épanouissement dans son nouveau poste.

Le CRPF déménagement !!

À la fin de l'année, le siège les locaux historiques rue du Boeuf Saint Paternie déménage au **5 rue de la Bourrie Rouge à Orléans**, près de la cité administrative Coligny et de la gare.

Les agents du CRPF partageront leurs nouveaux locaux avec l'**IDF** (*Institut pour le Développement Forestier, service R&D du CNPF*) et de le **SDN** (*service informatique du CNPF*).

Notez l'adresse dès à présent !

Afin de permettre le déménagement, **les locaux et le standard du CRPF seront fermés du 20/12/2021 au 03/01/2022**

À partir de mi-décembre 2021, merci de nous adresser vos courriers à la nouvelle adresse postale. Nos mails et nos numéros de téléphone fixe resteront inchangés néanmoins, **merci de privilégier nos numéros de portables** en attendant la portabilité de nos lignes fixes.

DOSSIER - Changement climatique & biodiversité forestière (2/2)

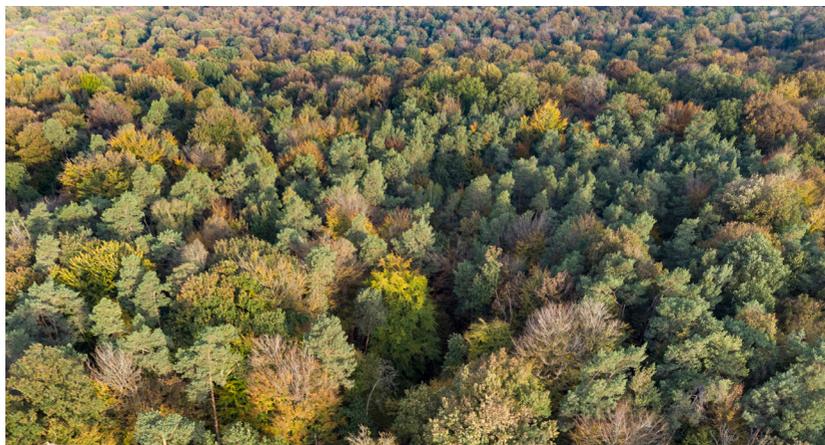
Les stratégies d'atténuation du changement climatique ne sont pas toujours neutres pour la biodiversité forestière

Différentes stratégies de séquestration de carbone par la filière bois-forêt se distinguent : celles fondées sur la **volonté d'augmenter le stock de carbone contenu dans les forêts** (stratégies dites de « stock maximal ») et celles fondées sur la **volonté d'exporter rapidement du carbone vers le bois-énergie ou de construction** (stratégie de « stockage »).

Le rôle de ces stratégies peut contribuer à atténuer les implications du changement climatique pour la biodiversité forestière (voir *Notre Forêt n°96, page 03, Septembre 2021*), mais aussi parfois constituer une pression supplémentaire pour les espèces forestières.

Le stockage du carbone en forêt

L'augmentation de la capacité de séquestration du carbone par la forêt est une des voies stratégiques d'atténuation du changement climatique. **Lors de la photosynthèse, les arbres** (enfin toutes les plantes) **fixent le CO2** pour construire leurs tissus et contribuent ainsi à diminuer la concentration atmosphérique de ce gaz à effet de serre. Le carbone est alors séquestré pendant des durées variables dans la biomasse,



Sylvain Gaudin © CNPF

Les peuplements diversifiés stockent 6,4% plus de carbone, sont favorable à la biodiversité et améliorent la qualité de nos paysages

puis dans les sols, avant de retourner à l'atmosphère lors de la décomposition ou de la combustion. **Chaque année, les forêts européennes absorbent ainsi l'équivalent de 10 % des émissions de CO2 du territoire.**

Stock maximal

La stratégie du stock maximal se consacre au **maintien sur pied de peuplements forestiers détenant un important stock de carbone**. Celui-ci augmente avec l'âge des arbres en place et d'autant plus dans les vieux peuplements dominés par de gros arbres.

Or l'importance des vieilles forêts pour la conservation de la biodiversité forestière sont reconnues de longue date.

Ainsi, il existe un fort niveau de compatibilité entre stratégies du stock maximal fondées sur le **vieillessement et conservation de la biodiversité forestière**.

Les peuplements diversifiés montrent des stocks et des flux de carbone plus importants. Pour chaque espèce d'arbre supplémentaire dans un peuplement, le stock total de carbone **augmente de 6,4%**! Par ailleurs, la **diversité des essences serait un facteur favorable à la biodiversité** dans les forêts. Ici encore, on constate donc une compatibilité entre stockage fondé sur le mélange d'essences et conservation de la biodiversité.

À une échelle plus large, les peuplements résineux et feuillus ne peuvent être globalement hiérarchisés quant à leur capacité de séquestration du carbone. De plus, ils offrent des ressources complémentaires à la biodiversité d'un territoire. Par conséquent, **une mosaïque paysagère de feuillus et de résineux** peut s'avérer neutre en termes de stockage de carbone et favorable à la biodiversité.

DOSSIER - Changement climatique & biodiversité forestière (2/2)

Enfin, les mélanges futaie-taillis et les futaies régulières stockent le plus de carbone : légèrement plus que les futaies irrégulières, et deux fois plus que les taillis simples. Cependant, la **diversité des traitements est prônée, à l'échelle des paysages, pour conserver la biodiversité**. Par conséquent, des objectifs de conservation de la biodiversité forestière et de séquestration fondés sur la structure peuvent mener à des choix de gestion divergents.

Stockage

La stratégie de séquestration par stockage repose sur l'idée d'**extraire rapidement du carbone forestier via l'exploitation des peuplements pour le capitaliser dans des usages durables du bois** (*construction, aménagement, etc.*). Cette perte de carbone est compensée par la régénération (*naturelle ou plantation*). En effet généralement la vitesse de captation du CO₂ est maximale dans les peuplements jeunes donc le bilan carbone des peuplements âgés est neutre, dans la mesure où la respiration (*émission de carbone*) annule les effets de la photosynthèse (*séquestration de carbone*) chez les vieux arbres.

Cette stratégie mène à un **rajeunissement des peuplements forestiers** : effet négatif sur la biodiversité forestière (*moins de vieux arbres et bois mort*). Ainsi, une **préservation des vieux peuplements** à la fois pour le stock de carbone qu'ils représentent pourrait s'avérer une stratégie de gestion pertinente tant pour des objectifs de conservation de la biodiversité que de séquestration.



Sylvain Gaudin © CNPF

Le bois mort constitue un habitat riche en biodiversité dans nos forêts : à préserver !

Substitution

Les stratégies de substitution consistent à **promouvoir l'utilisation du bois-énergie** en remplacement des usages de combustibles fossiles ou de bois matériau en remplacement de matériaux à forte empreinte carbone. En France, le marché de la plaquette forestière est alimenté à plus de 40 % par des exploitations arbre-entiers en taillis simples, futaies régulières feuillues ou résineuses, mélanges futaies feuillues-taillis dont le bois n'a pas une qualité suffisante pour constituer du bois d'œuvre ou de sciage, ainsi que par des exploitations de houppiers après récolte de grumes.

Le rajeunissement des peuplements promu par les stratégies de stockage et de prélèvements accrus pourrait se traduire par une **baisse des âges d'exploitabilité**. Donc, une moindre présence de gros et vieux arbres susceptibles d'alimenter le stock de bois mort, essentiel pour la biodiversité (*1/4 des espèces forestières sont saproxyliques*). De plus, ce n'est pas seulement le volume total de bois mort qui compte mais aussi la **diversité des types de bois mort**.

D'autre part, la généralisation des récoltes de rémanents menacerait la quantité et la diversité des habitats requis par les espèces saproxyliques. Enfin, les branchages contiennent, à volume donné, 3 fois plus d'éléments minéraux que les grumes : leur dégradation par les micro-organismes du sol est cruciale pour la fertilité des sols et donc la croissance des arbres.

Conclusion

Pour accompagner la transition énergétique sans nuire aux habitats d'espèces forestières, au stock de carbone et à la fertilité des sols, émerge en France un débat autour des intérêts d'une stratégie ségrégative, comportant à la fois des territoires forestiers concentrant les récoltes "intensives", et d'autres plus centrés sur la préservation de la biodiversité. Cette démarche remet en question la multifonctionnalité de nos forêts. Histoire à suivre...

D'après la publication de Christophe BOUGET, Marion GOSSELIN et Fabien LAROCHE, INRAE, UR EFNO, Nogent-sur-Vernisson dans Sciences Eaux & Territoires n° 33 - 2020

Léa Boubet
Ingénieur au CRPF

Marché du bois : retours de l'après Covid-19

L'année 2021 a été, après le « choc » dû au 1er confinement de 2020, celle du rebond du marché du bois, au diapason de bon nombre de matières premières.

La demande industrielle de bois, brut ou produits finis, tant sur le marché intérieur qu'extérieur, est très forte. Si une part significative de cette hausse est conjoncturelle (*reprise post-COVID plus rapide qu'anticipée, tensions commerciales entre certains pays, désorganisation de la chaîne logistique, stocks bas chez les scieurs, etc.*), en France, **la construction, la rénovation et le bricolage tirent le marché du bois français**. Ainsi, pour la majorité des essences, **les prix reviennent au niveau de 2019**.

Côté Chêne

Pour le chêne, essence prépondérante de nos régions, la demande est conséquente, surtout pour les bons choix. Les bois de moindre qualité continuent de s'écouler à des prix convenables, notamment à l'export, grâce à une demande asiatique réelle. Les prix du chêne se sont valorisés, en 1 an, **d'environ 40%**. Rappelons que le marché du chêne avait connu en 2020 un ralentissement lié à la crise de la covid-19, avec une **baisse de 20%** des prix. Ces prix soutenus se confirment désormais depuis plus de 5 ans. Seul le marché du merrain connaît, cette année, quelques difficultés dues à une mauvaise récolte de vin en France suite aux gelées tardives et aux incendies



de vignes (Australie et Etats-Unis).

Dominique Balay © CNPF

Côté résineux

Concernant les résineux, la demande en douglas, comme les prix, a explosé, pouvant atteindre **120 €/m³** sur pied sur certains gros bois de très belle qualité (+ 30%). La hausse des prix est plus nuancée pour d'autres essences de nos régions : les prix des pins sylvestre et laricio, hors gros bois, restent stables et sont compris entre 25 et 50 €/m³, plafonnant à 35-40€/m³ pour les pins maritimes.

Côté populiculture

Les prix des peupliers sont plus fluctuants selon le cultivar et l'âge, pouvant monter jusqu'à **50-60€/m³** sur pied pour des jeunes peupliers bien élagués, et ne dépassant pas 25€/m³ pour les plus branchus. Il semble cependant que le marché sature

cet automne, à la suite d'un afflux de peupliers montrant des problèmes sanitaires et de récoltes compliquées en raison de sols détremés.

Autres débouchés

Par ailleurs, les débouchés des **bois d'industries** sont contrastés : si la demande sur le segment des panneaux de particule augmente, elle stagne ou baisse pour le papier-carton, faute d'acteur industriel... Enfin, face à la hausse massive des prix du gaz, du fioul et de l'électricité, on peut s'attendre à un regain d'intérêt pour le **bois-énergie** cet hiver, sous forme de bois bûche ou de plaquettes, avec, espérons-le, une hausse des prix afférente.

Ces bonnes nouvelles devraient vous inciter à ouvrir votre document de gestion durable et/ou à contacter votre gestionnaire, pour analyser les opportunités de coupes qu'offre un **marché du bois plutôt porteur !**

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.

Gaël LEGROS
Directeur du CRPF

Renouvelez votre certification PEFC

Ayez les bons réflexes !

Vous êtes **1 508 propriétaires forestiers** privés en région **Centre-Val de Loire** et **167** en région **Île-de-France** à s'être engagés dans la certification forestière PEFC. C'est un choix gagnant pour la vente de vos bois ou encore adopter une gestion équilibrée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Aujourd'hui, la forêt et ses propriétaires ont à revendiquer leur **éco-responsabilité**.

Notre appel à renouveler votre certification

Votre engagement à la certification suit des **cycles de 5 ans**. Quelques mois avant l'échéance de votre certification vous recevez un **appel à renouvellement**. Pour **assurer la continuité de votre certification**, il vous est alors proposé de retourner votre accord, accompagné des éléments justifiant de votre **propriété boisée** et le cas échéant de votre **document de gestion durable**.

Concrètement, il s'agit pour vous de préparer :

- **Vous possédez moins de 10 ha** : une copie des **matrices cadastrales** (*disponible en mairie ou auprès de votre centre des impôts ou copie de votre acte de propriété*) ;
- **Vous possédez plus de 10 ha** : une copie de la décision d'**agrément de votre PSG** (*document contenant votre nom, la surface, les communes forestières et la date de fin de validité*) ou l'**enregistrement de votre CBPS** reçu du CRPF.
- Pour les **personnes morales** (*Groupement Forestier, Indivision...*) : un KBIS ou un mandat des

indivisaires...

Depuis 2018, **ces pièces sont obligatoires**. Ainsi nous ne disposons pas de ces éléments pour les propriétaires adhérents depuis plus longtemps. Il faudra nous les transmettre. **Ces informations sont confidentielles** et ne sont jamais utilisées à d'autres fins ou transmises à quiconque. Cet engagement est inscrit dans la politique de confidentialité PEFC France.

Comment renouveler votre certification ?

À réception du courrier de rappel, nous vous encourageons à **y répondre dès que possible** sans attendre la date d'échéance. La continuité de votre certification et le maintien du numéro PEFC associé seront ainsi assurés. Votre renouvellement sera déclenché dès le jour d'échéance.

Notre service pour faciliter cette démarche

Nous sommes organisés pour vous répondre par courrier, téléphone ou e-mail. Stéphanie Gouy, notre chargée administrative, se fera un plaisir de vous aider dans cette démarche.

En résumé, le renouvellement de votre certification est simple et rapide :

- Envoyez-nous vos éléments



Jimmy Delpire © PEFC France

de renouvellement par e-mail (*voir contact*)

- Nous vous confirmons la complétude de votre dossier et joignons votre facture de contribution
- Vous réglez votre contribution par virement.
- À réception, nous vous transmettons votre confirmation de renouvellement PEFC

Bien sûr, tout cela reste possible par courrier et chèque.

À vous de renouveler !

Olivier Billeau
Coordinateur PEFC Ouest

PEFC Ouest - 15, boulevard Léon
Bureau - 44 200 NANTES
02 40 40 26 38
contact@pefc-ouest.org
www.pefc-france.org

Le Plan Simple de Gestion : l'outil incontournable du forestier

Doter sa forêt d'un PSG permet de mieux penser et mieux organiser sa gestion. Ce peut être aussi une démarche imposée suite à un engagement réglementaire ou contractuel.

Le PSG est obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 ha et volontaire pour les forêts de 10 à 25 ha.

Un PSG, pourquoi faire ?

Il apporte aux propriétaires les avantages suivants :

- disposer d'un véritable guide technique de gestion de sa forêt pour les 10 à 20 ans à venir, utile pour soi... ou ses successeurs (1) ;
- pouvoir obtenir des aides publiques de mise en valeur des forêts et/ou bénéficier d'aménagements fiscaux spécifiques (*dispositifs Monichon, IFI, DEFI, etc.*) ;
- être dispensé des formalités administratives pour la réalisation de coupes et travaux, y compris dans les zonages réglementaires (*Natura 2000, sites classés/inscrits, espaces boisés classés, etc.*) via l'application des articles L122-7 et 8 du code forestier ;
- posséder une garantie de gestion forestière durable agréée officiellement par le CNPF, prouvant le bien fondé des coupes et travaux envisagés.

Que contient un PSG ?

Ce document comprend :

- une description complète ainsi qu'un plan particulier de la forêt avec le parcellaire forestier, la description des peuplements, le réseau de

- desserte, etc. ;
- les éléments de **contexte** : conditions (*sol, climat, gibier...*), réglementations, etc. ;
- une réflexion sur les **objectifs et les moyens** que le propriétaire va mettre en œuvre ;
- un **programme des interventions** par parcelle : coupes et travaux de renouvellement des peuplements.

Comment faire ?

Le propriétaire peut rédiger seul son PSG ou le confier à un professionnel : coopérative forestière, expert forestier, gestionnaire forestier professionnel (*la liste est disponible auprès du CRPF*). Il l'envoie ensuite au CRPF où il est instruit par un technicien, qui visitera la forêt. Puis le document est agréé par le Conseil du CRPF, composé de propriétaires forestiers élus, qui vérifient s'il est conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

À tout moment, le propriétaire peut modifier son PSG, en transmettant sa demande au CRPF (*coupes non prévues, avenants, coupes d'urgence...*) sous forme d'avenant. Il est également possible de télétransmettre son PSG sur le site de lforetbouge afin d'accélérer et faciliter la



Florent Gallois © CNPF

procédure d'agrément.

Des aides possibles ?

De nombreuses aides permettent aux propriétaires d'amortir plus facilement le coût d'un PSG, notamment lorsqu'il est volontaire. Le programme CAP FILIERE de la région Centre-Val de Loire prend en charge une partie des frais liés à la réalisation d'un PSG volontaire, à la réalisation d'études stationnelles ou la production d'un avenant au PSG d'une forêt impactée par le changement climatique. Certains territoires d'Île-de-France accordent également des subventions similaires. Renseignez-vous sur les possibilités auprès de votre technicien de CRPF, ou en consultant le site du CRPF ifc.cnpf.fr.

Passez désormais à l'action!

Prenez contact avec votre technicien de secteur (*voir page 12*) qui vous accompagnera dans votre projet : informations réglementaires, orientation vers le guichet d'aide adapté, etc.

Gaël LEGROS
Directeur au CRPF

(1) L'étude récente "Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035" (ADEME/FCBA/IGN, 2016) montre que les forêts privées dotées d'un DGD récoltent davantage de bois que celles qui en sont dépourvues, autant que les forêts publiques.

Que faire de vos taillis avec réserves ?

Ces peuplements très diversifiés peuvent être valorisés dans une gestion dynamique et durable

Le vocabulaire est généreux : taillis avec réserves (TR), anciens taillis sous futaie, mélange taillis futaie... L'ensemble de ces termes désigne des **peuplements constitués de réserves** (feuillues ou résineuses) avec un **sous étage de taillis** (chêne, charme, bouleau, châtaignier, etc). Quant à leur gestion, elle peut être variée. Parlons-en dans cet article.

La conversion des TR

En fonction de la **richesse** et de la **structure des peuplements**, la conversion peut aller vers la **futaie régulière** où les coupes jardinatoires visent à la fois l'amélioration, la récolte et le renouvellement du peuplement.

Elles consistent en l'**éclaircie du taillis** pour créer un étagement du sous-étage propice au semis (*lumière diffuse*), tout en supprimant les brins du taillis qui gênent le développement des arbres d'avenir. **Les éclaircies doivent être légères et fréquentes** dans la réserve. Le prélèvement progressif des arbres mûrs se réalise, en fonction de leur qualité, de leur état sanitaire, de la gêne occasionnée à leurs voisins, du besoin de semis et de perches pour le renouvellement.

Quant aux **travaux de dégagements**, ils seront continus dans le temps au profit de la régénération sur l'ensemble de la forêt.

Les coupes appelées **éclaircies préparatoires à la conversion** (E.P.C.) visent la constitution d'un **peuplement homogène**. Elles consistent en la réalisation d'éclaircies au profit d'une catégorie de grosseur majoritaire



Les taillis avec réserves sont à valoriser dans une gestion durable dynamique !

et supprimant les tiges du taillis qui gênent le développement du houppier des arbres d'avenir, tout en conservant un **gainage du tronc des réserves**.

À terme, ce traitement mène à la récolte de tous les arbres mûrs : **coupe de régénération**. Le renouvellement est alors continu à l'échelle de la forêt, effectué par parcelle ou sous-parcelle : environ 10 % de la surface de forêt tous les 10-15 ans pour éviter les trous de production.

Le traitement en TR

Il va concerner des peuplements **pauvres en réserves**. La première préoccupation à avoir est de diagnostiquer **si l'essence des réserves est d'avenir ou non**. Le deuxième point de vigilance est de regarder les essences du taillis et leur stade de développement, peuvent-elles bénéficier d'**éclaircies de taillis** pour venir enrichir la réserve ?

Les coupes rases de taillis sont vraiment à proscrire puisqu'elles provoquent un

changement brusque du peuplement obligeant les arbres à adapter leur métabolisme pouvant aller jusqu'au stress, voire au dépérissement ! L'adaptation de la réserve à la station peut se réaliser de la façon suivante :

- si l'essence est **adaptée** et s'il n'y a pas d'essence s balivables dans le taillis, une **régénération naturelle** pourra être envisagée. Elle sera acquise par le travail dans le sous-étage et éduquée par des travaux de dégagement...
- si l'essence n'est **pas adaptée**, des **plantations d'enrichissements** pourront être faites avec des plants d'essence d'avenir ; à dégager dans le temps...

Ce traitement sera souvent transitoire, mais il peut être une solution, au plus près des réalités de terrain.

Pour plus de conseils, n'hésitez pas à contacter votre technicien CRPF de secteur (*contacts page 12*).

Laurence Plaige
Technicienne CRPF, secteur Eure-et-Loir

Rien n'est jamais acquis..!

Il y a quelques années, nous pouvions légitimement redouter de nous retrouver avec de grande quantité de bois invendus. Depuis la machine s'est emballée et désormais, **le monde entier s'arrache cette matière ligneuse**, au plus grand soulagement et à la plus grande satisfaction des propriétaires forestiers.

Bien malins ceux qui pourraient prédire la durée de cette embellie. Cet engouement au bois devrait permettre à certains propriétaires forestiers de notre région, au très fort potentiel cynégétique, de prendre mieux en considération la **valeur de leurs bois** et d'adapter en conséquence la **gestion de leur massif**.

De manière individuelle et collective, il nous faudra aussi, apparaître comme des **acteurs économiques** à part entière, dépositaires d'une **ressource durable** et pas uniquement destinée à

étancher la soif du marché chinois, au détriment de nos **scieries hexagonales**. Certes, nous pouvons, en ce moment, être considérés comme riches de nos forêts, mais à quel prix ?!

Ainsi, à l'aune de cette effervescence, n'oublions pas (*de rappeler*) la grande fragilité de notre patrimoine forestier et bien entendu tous les périls auxquels nous sommes d'ores et déjà confrontés : de la réponse aux **défis climatiques**, en passant par les **critiques écologique et sociétale**, sans oublier l'apparition récente de **vol de bois d'œuvre**.

Dorénavant, la forêt ne doit plus être cataloguée comme une rente immobilière et il revient à chaque propriétaire de piloter sa forêt et ne plus se contenter de la regarder pousser. **Soyez acteurs, contactez votre syndicat !** Voir contacts page 12.

Charles Antoine de Vibraye

Président du Syndicat des Forestiers Privés du Loir-et-Cher

Informations des régions

Retour sur la journée Inter-technique en Centre-Val de Loire

Le CRPF et les groupes de progrès de la région Centre-Val de Loire ont co-organisé une réunion inter-technique régionale, le mercredi 6 octobre à Lamotte-Beuvron, consacrée au **renouvellement de nos forêts face au changement climatique**.

À l'heure où l'impact du changement climatique se fait durement sentir sur nos forêts, l'objectif de cette journée était d'échanger sur les travaux,

les expériences, les outils, développés par les différents acteurs forestiers pour mieux le caractériser et en atténuer les effets. **Chercheurs, gestionnaires, propriétaires** ont apporté leurs témoignages.

Au total vous avez été **70 à participer et agrémenter** cette journée technique à la fois en salle et en forêt sous formes d'ateliers (*cf. photo*).

Fort de ce succès, **une réunion inter-technique sera organisée en 2022**, restez informés !



Léa Boubet © CNPF

Soutenez la revue **NOTRE FORÊT**

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes (européens, régional, etc.)

Pour soutenir la revue, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... Souhaite recevoir une facture

S'abonne à la newsletter du CRPF - Mail :

Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier

Exploitation & protection des sols

Je dois organiser l'exploitation et le renouvellement d'un de mes peuplements. Pouvez-vous me faire part des recommandations pour limiter le tassement du sol par les engins ? Madame JM du Loir-et-Cher (41)



Sylvain Gaundin © CNPF

Indispensables à l'exploitation forestière et à la protection des sols : les cloisonnements !

Effectivement, tout au long de la vie du peuplement, vous avez installé et utilisé les cloisonnements d'exploitations. Il ne faut pas s'arrêter en si bon « chemin » ! **La récolte finale du peuplement doit aussi passer par ces cloisonnements.** Cela évitera le surcoût de la remise en état de la parcelle avant le reboisement ou encore de porter atteinte à la régénération naturelle existante.

Pour vous en assurez, nous vous recommandons d'indiquer dans les **clauses du contrat de vente des bois**, le passage strict et obligatoire des engins forestiers exclusivement sur les cloisonnements d'exploitations prévus à cet effet. N'hésitez pas à y annexer le plan des cloisonnements sur la parcelle concernée avec les **places de dépôts et de retournement.**

La gestion forestière se conduit sur le long terme, et le tassement du sol intervient dès le premier passage d'un tracteur. Donc 20 ans plus tard, ces mêmes cloisonnements pourront être réutilisés pour les premières interventions sylvicoles de conduite du nouveau peuplement. Rappelons qu'un sol tassé va induire une perte de la porosité, des potentialités et de la biodiversité inféodées à ce milieu. Et n'oublions pas qu'un sol vivant est un **excellent puits de carbone**, alors ensemble, limitons l'impact sur le sol.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le technicien CRPF de votre secteur (voir contact p.12)

Clément Deschamps

Technicien CRPF du secteur Loir-et-Cher est et sud Sologne

Forêt & anciennes carrières

Des parcelles de ma forêt sont au-dessus d'anciennes carrières de gypse, que peut-on y faire ? Monsieur S du Val d'Oise (95).



Daniel Choillet © La Gazette du Val-d'Oise

Effondrement survenu le 25 octobre 2015 en forêt de Montmorency

En Île-de-France, sur terrains calcaires, des carrières ont été creusées. Certaines communes sont pourvues d'un **plan de prévention des risques naturels** qui répertorie les parcelles à risque d'effondrement et de mouvement de terrain. Sans prévenir, le sol risque en effet de s'effondrer de plusieurs mètres !

Qu'en est-il des arbres ?

Les travaux faisant intervenir des engins sont très risqués. La couverture arborée des coteaux calcaires est plutôt favorable en protégeant du soleil et du gel et en réduisant les infiltrations d'eau. Les racines retiennent les blocs, limitent l'érosion, mais peuvent aussi percer les voûtes ou transmettre les secousses du vent et faire éclater des blocs. Lors de coupes d'arbres, il convient donc de s'assurer du maintien de végétaux de remplacement à enracinement traçant.

La responsabilité du propriétaire est engagée selon les dispositions des articles 552 et 1383 du code civil. Ces risques sont à signaler à l'assureur de votre **responsabilité civile**. Des entreprises spécialisées peuvent mettre en sécurité par foudroyage ou par comblement.

Vous trouverez d'autres éléments d'information sur le site d'informations sur les risques liés aux carrières souterraines et aux cavités abandonnées dans les départements des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne : www.igc-versailles.fr

Xavier Jenner

Responsable CRPF en Île-de-France

Vos contacts

CRPF d'Île de France et du Centre-Val de Loire :
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Délégation d'Île de France : **Xavier JENNER**
01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Aurelien FEVRIER

06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

Tél. : 06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE

Tél. : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

Tél. : 01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Lucie TALLIER

Tél. : 02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

GDF du Loir-et-Cher : Florian VINCENT

Tél. : 02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne :

Tél. : 06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :

François QUAGNEAUX

Tél. : 01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

Tél. : 06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :

Antoine de LAURISTON Tél. : 02 38 53 78 04

Syndicats des forestiers privés :

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00

Loiret : 02 38 62 45 13

Ile-de-France : 01 47 20 36 32

PEFC Ouest :

Olivier BILLEAU Tél. 02 40 40 26 38

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire

5 rue de la Bourrie Rouge - 45000 ORLÉANS

Tél. 02 38 53 07 91 - Fax 02 38 62 28 37

ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre

d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des

forestiers privés d'Ile-de-France et de l'Union Régionale

des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,

ainsi que de Velbois.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction et maquetage : Léa BOUBET

Photo de couverture : Sylvain GAUDIN

Abonnement gratuit.

Impression : Prevost Offset

4 trimestre 2021 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de développement 2022 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



| N° | Date | Lieu | Réunions de mars à avril 2022 | Organismes |
|----|------------------------------|------------------------|--|---|
| 01 | Samedi 12 mars | Yvelines | Renouveler ses peuplements dans le contexte du changement climatique | Chambre d'Agriculture d'Île-de-France CRPF |
| 02 | Lundi 21 mars | Cher | Produire les plants forestiers et savoir les planter : visites de pépinière et plantation | CRPF / CETEF du Berry |
| 03 | Lundi 28 mars | Eure-et-Loir | Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation | CRPF / GVF 28 |
| 04 | Vendredi 1 avril | Loir-et-Cher (Sologne) | Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation | GDF 41 / CRPF |
| 05 | Samedi 9 avril | Loiret (Sologne) | Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation | CRPF / GEDEF Loiret-Sologne |
| 06 | Vendredi 15 avril | Mercurey (71) | Valorisation du chêne : visite d'une tonnellerie | GDF d'Île-de-France / CRPF |
| 07 | Judi 21 et vendredi 22 avril | Seine-et-Marne | Formation à l'utilisation de la tronçonneuse (10 places maximum, vêtements de sécurité obligatoires) | CRPF / STIHL GDF d'Île-de-France |
| 08 | Samedi 23 avril | Val d'Oise ou Yvelines | Gérer sa forêt : l'importance de la desserte forestière | CRPF / Chambre d'Agriculture d'Île-de-France |
| 09 | Vendredi 29 avril | Indre-et-Loire | Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation | CRPF / CETEF de Touraine |

Pour toute information : CRPF au 02 38 53 29 21

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr

(disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :

vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



Certifié PEFC
pefc-france.org